cette mesure, l'hôtel du parlement n'eût pas été incendié, et nous n'aurions pas à déplorer la longue série de troubles qui ont suivi cette catastrophe et qui ont tellement bouleversé et discrédité le pays. Voici un autre exemple : si nous avions eu une organisation de ce genre lorsque fut conclu le traité des pêchecheries entre la France et l'Angleterre à la condition que Terrencuve l'accepterait, nous n'aurions pas été témoins de cette ótrange manière de procéder, car les représentants de Terreneuve et des autres provinces auraient fait comprendre au gouvernement impérial que cette mesure ne serait pas approuvée par cette colonie ni par aucune province de l'Amérique Britannique du Nord. L'Angleterre n'aurait pas conclu un traité qu'elle a été honteusement obligée de désapprouver-risquant, en outre, de compromettre ses relations amicales avec une puissance étrangère.

M. SCOBLE—Est-ce que la chambre des communes ne suffit pas pour remplacer l'or-

ganisation dont vous parles?

M. DUNKIN—La chambre des communes ne connaît rien de nos affaires et s'en soucie du reste fort peu. (Ecoutez!) Je répète que si nous avions eu en Angleterre un conseil colonial où les représentants des différentes administrations provinciales auraient pu se réunir et consulter les ministres de Sa Majesté, nous n'aurions pas eu de difficultés. Nombre de questions eussent été réglées d'une manière bien plus satisfaisante qu'elles ne l'ont été. Par exemple, la question de la frontière Nord-Est n'eût jamais été réglée avec les Etats-Unis d'une façon si peu conforme à nos vues et à nos intérêts; sans compter qu'elle eût été réglée plus tôt. Lorsqu'une difficulté s'éleva entre ce pays et l'Angleterre à propos de notre tarif, et que les fabricants de Sheffield cherchèrent à soulever l'animosité contre nous parce que, dans le seul but d'augmenter notre revenu, nous imposames sur les articles fabriqués des droits, selon eux, beaucoup trop élevés, si, à cette époque, nous eussions eu l'organisation dont il s'agit, toutes ces rumeurs et ces appréhensions à nous défavorables n'auraient pas eu crédit en Angleterre, et ne trouveraient pas un écho même dans la chambre des communes. En un mot, sous ce système, je ne vois pas comment nous Pouvons continuer d'avoir des relations satisfaisantes avec l'empire. C'est ce vide dans notre constitution qui fait qu'aux yeux de bien des Anglais, nous sommes dans un état de transition entre la séparation et l'indépen-

dance, tandis que réellement nous demanderions un état de choses qui est l'antipode de l'indépendance. (Ecoutez!) M. l'ORATEUR, je disais que, dans ce projet, il n'y a aucune tendance conservatrice, aucune indication du désir de développer, fortifier et perpétuer notre union avec l'empire. Or, on atteindrait parfaitement ce but sans le mécanisme inutile de la fédération. Car, malgré tous les détours qu'on essaie de prendre, l'idée fondamentale de ce projet la voici : créer ici quelque chose,-royaume, vice-royauté ou principauté, — qui bientôt se trouvera. vis-à-vis de la couronne anglaise, dans la position qu'occupaient l'Irlande et l'Ecosse avant leur union législative avec l'Angleterre; une combinaison qui ne se rattachera à la couronne que par un vague droit d'allégeance qui, pour l'Ecosse et plus tard pour l'Irlande, a paru très-insuffisant au moment décisif; qui n'a pas empêché l'Ecosse et l'Irlande d'agir tellement à l'encontre de l'Angleterre, que ces pays ont jugé nécessaire de changer radicalement leurs relations et d'établir une union législative au lieu d'une union purement nominale. Supposons qu'on crée ici un royaume ou principauté unie à l'empire par ce semblant de lien, on ne tardera pas à constater que ce semblant d'allégrance est aussi insuffisant pour nous qu'il l'a été pour les pays dont je viens de parler; et alors il s'agira, entre l'empire et nous, d'une séparation définitive ou d'une union législative. Mais, aux yeux de bien des gens ici et en Angleterre, une union législative de l'Amérique Britannique du Nord avec l'Angleterre est une impossibilité complète ; et lorsqu'on posera cette question: " il faut nous relier de cette façon au royaume-uni ou nous en séparer complétement," l'on répondra: "séparons-nous et à tout prix." Voilà, je crois, M. l'ORATEUR, à quoi nous entraîne ce projet; si donc, sous d'autres rapports, je le trouvais avantageux, je devrais y être opposé en ma qualité de sujet Anglais désirant rester uni à la mère-patrie. Supposes, d'autre part, que ce projet ne soit pas mis à exécution, je ne vois aucune difficulté à appliquer au Canada l'autre plan que je viens de suggérer pour placer sur un meilleur pied nos relations avec l'empire. Il est probable aussi qu'il ne serait pas difficile d'établir une union législative entre les provinces du golfe et de créer bientôt entre elles un système parfait de libre échange. Car, sur ce dernier point, nous avons eu depuis quelques années le libre échange, ou